

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au REACH (1907/2006/CE, modifié par 2015/830/UE) et au SIMDUT 2015

Date de révision: 25 septembre 2020

Date d'émission: 27 juillet 2007

No de fiche: 175F-13b

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

723 FG Sprasolvo®

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pénètre et détache la rouille, le tartre, la corrosion, la saleté, le graphite, etc., sans abîmer les substrats en métal, en bois, en plastique, ou les surfaces peintes. Pour le matériel des usines alimentaires et pharmaceutiques.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

A.W. CHESTERTON COMPANY
860 Salem Street
Groveland, MA 01834-1507, USA
Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)
Demandes de FDS: www.chesterton.com
Courriel (questions): ProductMSDSs@chesterton.com
Courriel: customer.service@chesterton.com

Fournisseur:

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 - Tel. 905-335-5055
UE: Chesterton International GmbH, Am Lenzenfleck 23,
D85737 Ismaning, Allemagne – Tel. +49-89-996-5460

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Appeler Infotrac : 1-800-535-5053
Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)
I.N.R.S. : +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]

Aérosol 2, H223, H229
Asp. Tox. 1, H304*
EUH066

*Étiquetage non requis pour les aérosols contenant des substances ou des compositions classées comme présentant un danger par aspiration, dans l'Article 23 de la CLP.

2.1.2. Classification conforme au SIMDUT 2015

Flam. Aérosol 2, H223
Press. Gas (Comp.), H280
Asp. Tox. 1, H304

2.1.3. Informations supplémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16. Aucun

2.2. Éléments d'étiquetage

2.2.1. Étiquetage conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger:	H223 H229	Aérosol inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Conseils de prudence:	P210 P211 P251 P260 P262 P410/412	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les vapeurs/les aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Informations additionnelles: EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.2.2. Étiquetage conforme au SIMDUT 2015

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger:	H223 H280 H304 H229	Aérosol inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Conseils de prudence:	P210 P211 P251 P260 P262 P301/310 P331 P403 P410/412	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les vapeurs/les aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Informations additionnelles: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Comme pour tous les produits contenant des solvants organiques, il faut faire attention de ne pas respirer un excès de vapeur. Ceci est particulièrement important dans un espace confiné ou dans des endroits à ventilation insuffisante.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux ¹	%Poids	No. CAS / No. EC	No. d'enregist. REACH	Classification conformément au CLP/SGH
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité*	20-30	64742-48-9 265-150-3	ND	Flam. Liq. 4, H227** Asp. Tox. 1, H304 EUH066
Huile minérale blanche (pétrole)	65-75	8042-47-5 232-455-8	ND	Asp. Tox. 1, H304
Dioxyde de carbone	1-5	124-38-9 204-696-9	ND	Press. Gas (Comp.), H280

Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

*Contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène. **Classification non conforme à la CLP.

¹Conforme aux normes: 1272/2008/CE, SIMDUT 2015, SGH, REACH

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**

- Inhalation:** Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.
- Contact avec l'épiderme:** Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
- Contact avec les yeux:** Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
- Ingestion:** Ne faites pas vomir. Contacter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le contact direct avec les yeux peut causer leur irritation. Les vapeurs à des concentrations supérieures aux niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer maux de tête et vertiges, sont anesthésiantes et peuvent entraîner d'autres effets sur le système nerveux central. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut détruire les matières grasses de la peau et causer son irritation. L'aspiration pulmonaire peut entraîner une pneumonite chimique ou un œdème pulmonaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse ou aérosol d'eau

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à débit élevé

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Lorsque les récipients sous pression sont chauffés, ils présentent un risque potentiel d'explosion.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Evacuez la zone. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez le versement dans une zone limitée. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Si l'élimination des sources d'inflammation n'est pas possible, rincer les matériaux avec de l'eau. Ramassez avec un matériau absorbant (sable, sciure, argile, etc.) et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Bien agiter avant l'emploi. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumulent dans les zones basses. Les vapeurs accumulées risquent de s'enflammer spontanément et(ou) d'exploser si les vapeurs prennent feu. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Lavez-vous avant la manutention et après avoir mangé, bu, ou fumé.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution spéciale.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients dangereux**

	VME		TLV ACGIH	
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité*	-	-	-	-
Brouillard d'huile, minérale	-	-	-	5 (inhalable)
Dioxyde de carbone	5000	9000	5000 STEL: 30000	9000 54000

*Limite recommandé par Chesterton: 171 ppm (1200 mg/m³)

8.2. Contrôles de l'exposition**8.2.1. Mesures techniques**

Pas de spécification spéciale. En cas de dépassement des limites d'exposition, assurer une ventilation adéquate.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: Pas nécessaire en général. En cas de dépassement des limites d'exposition, utiliser un masque intégral ou un demi-masque équipé d'un filtre combiné anti-poussière et anti-vapeur organique (type de filtre EN A/P2).

Gants de protection: Des gants qui résistent aux attaques chimiques (c'est-à-dire caoutchouc butyle).

Protection des yeux et du visage: Lunettes de protection

Autres: Vêtements protecteurs nécessaires pour empêcher le contact avec la peau.

8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Voir les sections 6 et 12.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	liquide	Odeur	odeur légère
Couleur	transparent	Seuil olfactif	n'est pas défini
Point initial d'ébullition	182°C, produit seulement	Pression de vapeur à 20° C	n'est pas défini
Point de fusion	n'est pas défini	% de produits aromatiques par poids	< 0,01%
% volatil (par volume)	50%	pH	n'est pas applicable
Point éclair	62°C	Densité relative	0,83 kg/l
Méthode	PM, vase clos	Coefficient (eau/huile)	< 1
Viscosité	n'est pas défini	Densité de vapeur (air=1)	> 1
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas défini	Taux d'évaporation (éther = 1)	< 1
Température de décomposition	aucune donnée disponible	Solubilité dans l'eau	négligeable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	n'est pas défini	Propriétés comburantes	n'est pas défini
Inflammabilité (solide, gaz)	n'est pas applicable	Propriétés explosives	n'est pas défini

9.2. Autres informations

Aucun

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Voir les sous-rubrique 10.3 et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Flammes libres, chaleur, étincelles et surfaces portées au rouge.

10.5. Matières incompatibles

Métaux réactifs et agents très oxydants, comme le chlore liquide et l'oxygène concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et autres vapeurs toxiques.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Voie primaire d'exposition en usage normal: Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. Le personnel souffrant de maladies de la peau et des poumons est en général affecté par l'exposition.

Toxicité aiguë -

Par voie orale: D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	DL50, rat	> 10000 mg/kg
Huile minérale blanche (pétrole)	DL50, rat	> 5000 mg/kg

Par voie cutanée: D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	DL50	> 3160 mg/kg
Huile minérale blanche (pétrole)	DL50, lapin	> 2000 mg/kg

Par inhalation: Les vapeurs à des concentrations supérieures aux niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer maux de tête et vertiges, sont anesthésiantes et peuvent entraîner d'autres effets sur le système nerveux central. Naphta lourd (pétrole), hydrotraité: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance	Essai	Résultat
Huile minérale blanche (pétrole)	CL50, rat, 4 h, aérosol	> 5 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Naphta lourd (pétrole), hydrotraité: Provoque une légère irritation cutanée.

Substance	Essai	Résultat
Huile minérale blanche (pétrole)	Irritation de la peau, lapin	Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Naphta lourd (pétrole), hydrotraité: Peut provoquer une irritation légère des yeux; compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance	Essai	Résultat
Huile minérale blanche (pétrole)	Irritation des yeux	Non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Sensibilisation de la peau: D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Sensibilisation de la peau, cobaye, références croisées	Non sensibilisant
Huile minérale blanche (pétrole)	Sensibilisation de la peau, cobaye	Non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales: Naphta lourd (pétrole), hydrotraité, Huile minérale blanche (pétrole): compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et du règlement (CE) no 1272/2008.

Toxicité pour la reproduction:	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité, Huile minérale blanche (pétrole): compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT-exposition unique:	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité: non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'une exposition unique. Huile minérale blanche (pétrole): compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT-exposition répétée:	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité, Huile minérale blanche (pétrole): compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration:	L'aspiration pulmonaire peut entraîner une pneumonite chimique ou un œdème pulmonaire.
Autres informations:	Aucun

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

12.1. Toxicité

Aucune nocivité prévue pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CEr50 > 100 mg/l chez les espèces les plus sensibles). Naphta lourd (pétrole), hydrotraité: NOEC chronique, Daphnia magna = 1 mg/l.

12.2. Persistance et dégradabilité

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité: devrait se dégrader rapidement dans l'air; biodégradation possible (biodégradabilité facile, eau, 28 jours: 31,3%, matériau similaire). Huile minérale: cette substance n'est pas facilement biodégradable selon les critères de l'OCDE mais elle est intrinsèquement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Huile minérale: log Ko/e > 4.

12.4. Mobilité dans le sol

Liquide. Insoluble dans l'eau. Flotte sur l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Naphta lourd (pétrole), hydrotraité: s'évapore rapidement dans l'air si elle est relâchée dans l'environnement. Huile minérale: mobilité faible prévue dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Incinérer la matière absorbée et/ou les récipients à l'aide d'une installation autorisée appropriée. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict. Ce produit n'appartient pas à la classe des déchets dangereux conformément à 2008/98/CE.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:	UN1950
TMD:	UN1950
US DOT:	UN1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

OACI:	Aerosols, Flammable
IMDG:	Aerosols
ADR/RID/ADN:	Aerosols, <i>flammable</i>
TMD:	Aerosols, <i>flammable</i>
US DOT:	Aerosols, <i>flammable</i>

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:	2.1
TMD:	2.1
US DOT:	2.1

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:	N'EST PAS APPLICABLE
TMD:	N'EST PAS APPLICABLE
US DOT:	N'EST PAS APPLICABLE

14.5. Dangers pour l'environnement

PAS DE RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

N'EST PAS APPLICABLE

14.8. Autres informations**US DOT:** Shipped as Consumer Commodity ORM-D in packaging having a rated capacity gross weight of 66 lb. or less (49 CFR 173.306(i)). ERG NO. 126**IMDG:** EmS. F-D, S-U, Shipped as Limited Quantity**ADR:** Classification code 5F, Tunnel restriction code (E), Shipped as Limited Quantity**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Règlements de l'UE****Autorisations en vertu du titre VII:** N'est pas applicable**Restrictions en vertu du titre VIII:** Aucun**Autres règlements de l'UE:** Directive 75/324/CEE concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs aérosols. Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (Produits dérivés du pétrole, quantités seuils: 2 500 t, 25 000 t).**15.1.2. Réglementations nationales****Tableaux de maladies professionnelles:** 84**Autres réglementations nationales:** Mises en œuvre nationales des Directives CE auxquelles il est fait référence dans la sous-rubrique 15.1.1.**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour cette substance/ce mélange.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes: ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
 ADN : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures
 ADR : Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses
 BCF: Facteur de bioconcentration
 CLP : Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (1272/2008/CE)
 CL50 : Concentration létale médiane d'une population d'essai
 DL50 : Dose létale médiane d'une population d'essai
 DME0 : Dose minimale avec effet observé
 DSENO : Dose sans effet nocif observé
 DSEO : Dose sans effet observé
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 FDS : Fiche de données de sécurité
 IMDG : Code international du transport maritime des marchandises dangereuses
 ND : Non disponible
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
 PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique
 PEL : Limite d'exposition admissible
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité
 REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (1907/2006/CE)
 RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer
 SGH : Système général harmonisé
 SO : Sans objet
 STEL : Limite d'exposition de courte durée
 STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée
 STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique
 TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)
 TLV : Valeur limite d'exposition
 US DOT : Ministère américain des transports
 VLCT: Valeur limite court terme
 VME: Valeur limite de moyenne d'exposition
 vPvB : Substance très persistante et très bioaccumulable
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données importantes: Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques
 Agence suédoise des produits chimiques (KEMI)
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]:

Classification	Méthode de classification
Flam. Aerosol 2, H223	Méthode fondée sur des données d'essais
Asp. Tox. 1, H304	Règle d'extrapolation «Dilution»
EUH066	Règle d'extrapolation «Dilution»

Mentions H pertinentes: EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 H223: Aérosol inflammable.
 H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Noms des pictogrammes de danger: Flamme, bouteille à gaz (étiquetage non conforme à la CLP) danger pour la santé

Changements apportés à la FDS dans cette révision: Sections 2.1, 3.2.

Date de révision : 25 septembre 2020

Plus d'informations: Aucun

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.